

MODALITÉS DE VALIDATION DU MASTER

Mentions M2E Professorat du 2nd degré et Conseiller Principal d'Éducation

I.	Principes de validation du master M2E 2nd degré & CPE.....	2
1.	Rappel des modalités d'évaluation indiquées dans les fiches formations (FF)	4
2.	Modalités de validation indiquées dans les FF.....	5
a.	Mention	5
b.	Fonctionnement des jurys de Master M2E	5
3.	Les critères de validation d'une compétence	5
4.	Le rôle des tâches simples (TS)	6
5.	Le suivi individualisé	6
a.	Le conseil de mention.....	6
b.	Le jury annuel de mention.....	6
II.	Schéma récapitulatif des principes de validation du Master M2E	7

I. Principes de validation du master M2E 2nd degré & CPE

Le Master est composé de 10 compétences

- ENSEIGNER ET SÉQUENCER (PLC) / CONCEVOIR ET ANIMER (CPE)
- ÉVALUER
- FAIRE PREUVE DE RÉFLEXIVITÉ
 - Mémoire
 - Stage
- COMMUNIQUER EN LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE
- ACCOMPAGNER LE PARCOURS (PLC) / PRENDRE EN CHARGE (CPE)
- FACILITER
- ÉDUIQUER
- COOPÉRER / COMMUNIQUER
- COLLABORER ENTRE PAIRS
- MOBILISER LE NUMÉRIQUE

Voir tableaux ci-après.

Compétences du master Professorat du second degré

Blocs réforme	Heures et ECTS*	Compétences	M1	M2	Compétences	M1	M2	Compétences	M1	M2	
Bloc 1 - Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage	480 heures et 58 Ects* + 3Ects LV	ENSEIGNER - SEQUENCER	26 ECTS	18 ECTS	EVALUER	7 ECTS	4 ECTS	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE B1 stage	3 ECTS	5 ECTS	Développer des compétences didactiques dans la (ou les) discipline(s) de référence ; Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage (séances et séquences) à mettre en œuvre en stage (définition des objectifs, des dispositifs pour faire apprendre, des modalités d'évaluation, etc.) ; Rendre accessible son enseignement à tous les élèves par la prise en compte des besoins partagés et des besoins spécifiques ; Choisir les méthodes pédagogiques adaptées à chaque niveau d'enseignement ainsi qu'aux différents objets d'enseignement ; Participer à des enseignements et des projets pédagogiques en interdisciplinarité ;
			265h	71h		50h	30h		40h (suivi de stage, groupe prépa et analyse)		
		LVE B2	24h							3 ECTS	
Bloc 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice	120h et 15 Ects *	FACILITER les apprentissages	4 ECTS	4 ECTS	ACCOMPAGNER le parcours	2 ECTS	2 ECTS	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE B2 stage	3 ECTS	3 ECTS	Connaître et prendre en compte la diversité des élèves Mettre en œuvre son enseignement Contribuer à la vie scolaire
			50h	50h		10h	10h				
Bloc 3 - Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	100 heures et 12 Ects *	EDUQUER	3 ECTS	3 ECTS	COOPERER/ COMMUNIQUER avec	2 ECTS	2 ECTS	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE B3 stage	2 ECTS	2 ECTS	Connaître les droits et les devoirs du fonctionnaire, singulièrement au sein du service public d'éducation. Inscrire son action dans les valeurs et principes de la République. Adapter sa posture professionnelle et intégrer les dimensions éthiques et déontologiques du métier, identifier et résoudre des dilemmes professionnels Inscrire son action dans une dynamique d'équipe au sein de l'établissement et avec des partenaires (projet et priorités de l'établissement, de la commune, du département, de l'académie et de la région). Connaître le système éducatif français pour mieux y inscrire son action Connaître et contribuer au fonctionnement des établissements à travers leurs différentes instances. Agir dans un cadre collectif pour la protection de l'enfance. Construire des relations de qualité avec les familles.
			40h	30h		20h	10h				
Bloc 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel	80 heures et 12 Ects *	COLLABORER entre pairs	1 ECTS	4 ECTS	MOBILISER le Numérique	2 ECTS		FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE B4 mémoire	5 ECTS	10 ECTS	Réaliser un mémoire de master S'engager dans un collectif apprenant Entrer dans une dynamique d'auto-formation en mobilisant des ressources institutionnelles, pédagogiques et scientifiques pour se former (notamment à distance) Connaître les enjeux du numérique et utiliser les outils numériques dont ceux de l'intelligence artificielle pour apprendre, coopérer, communiquer, se former et enseigner
			20h	10h		20h	27h + 1h de suivi en M1 et 2h de suivi en M2				
	* sans les ECTS stage et mémoire M2 (cf. K)								STAGE M1 et pré-mémoire 13 Ects	STAGE M2 et mémoire 20 Ects	

Compétences du master CPE

Rappel des modalités d'évaluation indiquées dans les fiches formations (FF)

Ces compétences sont réparties à l'intérieur des blocs de compétences. Elles sont évaluées en **contrôle continu intégral (CCI)**. Cette modalité d'évaluation consiste à évaluer les compétences (et les ressources afférentes) acquises par les étudiants tout au long de la période d'apprentissage par des évaluations multiples, diversifiées et

Bloc réformé	Heures et ECTS*	Compétences	M1	M2	Compétences	M1	M2	Compétences	M1	M2	
Bloc 1 - Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage	480 heures et 58 Ectr* + 3 Ectr LVE	CONCEVOIR ET ANIMER SEQUENCER	17 ECTS	14 ECTS	EVALUER	7 ECTS	4 ECTS	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE B1 stage	3 ECTS	5 ECTS	Encadrer, organiser et animer l'équipe de vie scolaire Veiller au respect des règles de vie et de droit dans l'établissement Accompagner les élèves dans leurs apprentissages Participer à la construction des parcours des élèves Accompagner les élèves dans leur formation à une citoyenneté participative Traiter l'information et savoir communiquer Collaborer au sein de la communauté éducative
			224 h	72 h		30 h	10 h		40h (suivi de stage, groupe prépa et analyse)		
		LVE B2	24 h							3 ECTS	
Bloc 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice	120h et 15 Ectr*	FACILITER les apprentissages	4 ECTS	4 ECTS	PRENDRE EN CHARGE (individuellement et collectivement)	5 ECTS	2 ECTS	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE B2 stage	3 ECTS	3 ECTS	Appuyer son action en s'appropriant les enjeux de l'évaluation Connaître et prendre en compte la diversité des élèves Connaître et prendre en compte la diversité des contextes d'exercice
			50h	50h		30h	20h				
Bloc 3 - Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	100 heures et 12 Ectr*	EDUQUER	8 ECTS	5 ECTS	COOPERER/ COMMUNIQUER avec	2 ECTS	2 ECTS	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE B3 stage	2 ECTS	2 ECTS	Connaître les droits et les devoirs du fonctionnaire, singulièrement au sein du service public d'éducation- Inscrire son action dans les valeurs et principes de la République. Adapter sa posture professionnelle et intégrer les dimensions éthiques et déontologiques du métier, identifier et résoudre des dilemmes professionnels Contribuer au fonctionnement des établissements à travers leurs différentes instances Agir dans un cadre collectif pour la protection de l'enfance. Connaître et contribuer au fonctionnement des établissements à travers leurs différentes instances. Agir dans un cadre collectif pour la protection de l'enfance Prendre en compte les enjeux de la transition écologique dans son activité professionnelle : politique publique et enjeux éducatifs.
			70 h	50 h		20h	10h				
Bloc 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel	80 heures et 12 Ectr*	COLLABORER entre pairs	1 ECTS	4 ECTS	MOBILISER la Numérique	2 ECTS		FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE B4 mémoire	5 ECTS	10 ECTS	Réaliser un mémoire de master S'engager dans un collectif apprenant Entrer dans une dynamique d'auto-formation en mobilisant des ressources institutionnelles, pédagogiques et scientifiques pour se former (notamment à distance) Connaître les enjeux du numérique et utiliser les outils numériques dont ceux de
			20h	10h		20h			27h + 1h de suivi en M1 et 2h de suivi en M2		
	* voir les ECTS stage et mémoire M2 (cf. K)								STAGE M1 et pré-mémoire 13 Ects	STAGE M2 et mémoire 20 Ectr	

réparties au long des semestres. Elle a également pour objectif de redonner une dimension formative à l'évaluation, par une communication régulière aux étudiants des résultats obtenus.

Les évaluations en CCI sont constituées par des tâches complexes (TC) auxquelles peuvent être adjointes des tâches simples (TS). Ces tâches sont définies ci-après.

Définition de tâches simples ou TS	Définition de tâche complexe ou TC
Évaluations des ressources (savoirs, savoir-faire...) par des formes variées (travaux de productions, études de cas, QCM, questions de cours, jeux de rôles, etc.)	Évaluation de la compétence par une épreuve de mise en situation réelle ou simulée permettant d'évaluer la mobilisation des ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) de la compétence concernée.

Les résultats obtenus correspondent à des niveaux d'acquisition de la compétence : cinq niveaux sont identifiés. La formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus de ces compétences. Conformément au référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle » (juillet 2019), les résultats sont déterminés comme suit :

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon le référentiel national de compétences MEEF
Niveau 0	Non maîtrisé	- Ne possède pas les rudiments des compétences visées - N'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre - Les savoir-être sont inadéquats - Les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier
Niveau 1	Compétence en cours d'acquisition	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.
Niveau 2	Maîtrise suffisante	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Niveau 3	Bonne maîtrise	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
Niveau 4	Excellente maîtrise	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

1. Modalités de validation indiquées dans les FF

Un bloc de compétences est constitué de plusieurs compétences. Une UE est validée si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence qui la compose dans le cadre du CCI.

Les crédits ECTS sont attribués par compétence (voir tableau de répartition des enseignements ci-dessus). Une fois acquis, les crédits ECTS correspondant à une compétence sont acquis à vie.

L'année de Master est obtenue si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence évaluée.

Le Master est obtenu si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence composant l'ensemble des 2 années de Master.

Pour les étudiants non titulaires d'un M1 MEEF du même parcours ayant intégré directement le M2, la commission de validation des acquis ayant autorisé l'accès en M2, l'ensemble des compétences du M1 est considéré acquis.

Les compétences étant évaluées en CCI (lien tout au long du cycle entre le temps de l'enseignement, le temps de l'apprentissage, le temps de l'évaluation et le temps de la remédiation), elles ne donnent lieu à **aucune session de rattrapage**.

a. Mention

Une mention est attribuée à la discrétion du jury selon les résultats et niveaux d'acquisition obtenus par l'étudiant(e). Cette mention vise à permettre une lecture globale du niveau de l'étudiant(e) à l'issue du Master :

- Mention « maîtrise suffisante »
- Mention « Bonne maîtrise »
- Mention « Excellente maîtrise »

b. Fonctionnement des jurys de Master MEEF

A l'issue de chaque année de Master, un jury de mention délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et se prononce sur la délivrance du diplôme.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place et permet, le cas échéant, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une **seconde chance** à l'étudiant(e).

Il prend la forme d'un conseil de mention constitué d'un représentant par parcours/discipline et d'un représentant par compétence.

Le conseil de mention se réunit une fois par an pour étudier le parcours des étudiants et déterminer le droit à une 2nde chance, sur chaque compétence n'ayant pas été validée avec le niveau d'acquisition minimum, selon les parcours de chacun (résultats obtenus aux TS, implication, assiduité, etc.)

2. Les critères de validation d'une compétence

- Une compétence est validée quand le résultat obtenu sur la Tâche Complexe (TC) est supérieur ou égal à 2.
- Lorsque le résultat de la TC d'une ou plusieurs compétences est inférieur à 2, le conseil de mention détermine si l'étudiant peut bénéficier d'une 2nde chance sur la/les compétence/s concerné/es. Le droit à une 2nde chance est déterminé pour chaque compétence concernée. Pour ce faire, le conseil de mention se réfère :
 - aux évaluations faites pendant l'année (les TS)
 - à l'implication de l'étudiant dans la formation (assiduité, investissement, etc.).
- La 2nde chance n'est donc pas attribuée de droit. Elle est déterminée par le conseil de mention, par compétence, au regard du parcours de l'étudiant.
- Si le résultat obtenu à l'occasion des épreuves de 2nde chance est toujours inférieur à 2, la compétence n'est pas validée.
- ATTENTION - Compétence Faire preuve de réflexivité :

- Pour valider la compétence, le résultat de la « TC Stage » ET le résultat de la « TC Mémoire » doivent tous les deux être supérieurs ou égaux au niveau 2.
- La compétence Faire preuve de réflexivité » ne donne pas lieu à une 2^{nde} chance.

3. Le rôle des tâches simples (TS)

- Les TS permettent aux étudiants de s'entraîner, d'apprendre, de se positionner dans l'acquisition progressive de la compétence.
- Les TS sont obligatoires.
- Les résultats inférieurs à 2 obtenus aux TS ne sont pas bloquants pour passer les TC.
- Les TS permettent d'estimer l'implication et la progression de l'étudiant tout au long de l'année. Elles sont une référence pour le conseil de mention lorsqu'il détermine l'accès à la 2^{nde} chance.
- Le calendrier, l'organisation et le format des TS relèvent de la responsabilité de l'enseignant qui informe les étudiants de l'organisation choisie (convocation nominative possible sur demande au secrétariat pour les étudiants salariés afin de justifier de leur éventuelle absence auprès de leur employeur).
- Les TS peuvent être prises en compte par le jury de mention annuel pour moduler (à la hausse ou à la baisse) la mention au master.

4. Le suivi individualisé

A mi-parcours, un bilan informel sur la progression des étudiants est établi par parcours par les responsables pédagogiques INSPE (et UFR, pour les parcours co-portés).

a. Le conseil de mention

Une fois l'ensemble des résultats des TC disponibles, le conseil de mention se réunit.

- Il se réunit une fois par an (a minima).
- Il est composé d'un représentant de chaque discipline (a minima) et des référents des compétences transversales.
- Il décide de la possible attribution d'une 2^{nde} chance pour chaque étudiant concerné au regard des résultats des TS et des TC et de l'investissement durant l'année.
- L'attribution de la/des 2^{nde} chance/s est décidée par compétence. Autrement dit, un étudiant qui n'a pas validé la compétence A et la compétence B, peut se voir accorder une 2^{nde} chance pour la compétence A mais pas pour la compétence B.

b. Le jury annuel de mention

- Le jury de mention se réunit une fois par an.
- Il délibère à partir de l'ensemble des résultats des TS, des TC et des 2^{ndes} chances, des avis du conseil de mention, des comptes rendus de visite des stages, etc.
- Il est composé des responsables de parcours (au moins un représentant de chaque parcours) et des référents des compétences transversales.
- Il étudie chaque situation particulière et se prononce sur la validation de l'année.
- Il attribue les mentions.

II. Schéma récapitulatif des principes de validation du Master MEEF

